



SAFETY DATA SHEET

Section 1: Identification

1.1 Product identifier:

Ortho® Ant B Gon® Max Ant Killer Granules

Other means of Identification: Pest Control Products Act Registration No. 33511.
Formula # S22901

1.2 Recommended use:

Identified uses:

Domestic insecticide for outdoor use only.

Restrictions on use:

Read the label before using.

Keep out of reach of children.

Do not apply when people or pets are present.

Do not apply to surfaces that may come into contact with food or feed.

1.3 Supplier:

Scotts Canada Ltd.

2000 Argentia Road, Plaza 2, Suite #300

Mississauga, Ontario

L5N 1V8

Tel.: (905) 814-7425 Fax: (905) 814-9007

1.4 Emergency telephone number:

Medical and Pet Emergencies: 1-888-779-7919

Accident and Spill Emergencies: Canutec 1-613-996-6666

Section 2: Hazard Identification

2.1 GHS Classification:

Not classified. Regulated under Pest Control Products Act.

2.2 Label elements:

Labeled according to Pest Control Products Act and Regulations.

Warning: contains the allergens milk and sesame seeds.

2.3 Other hazards:

Granules may cause eye irritation, avoid contact with the eyes.

Section 3: Composition/Information on Ingredients

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS No.</u>	<u>Wt.%</u>
Pyrethrins	8003-34-7	0.175

Section 4: First Aid Measures

4.1 Description of first aid measures:

Inhalation: If symptoms develop move victim to fresh air and keep comfortable for breathing.

If breathing has stopped, trained personnel should begin artificial respiration (AR) or, if the heart has stopped, cardiopulmonary resuscitation (CPR) immediately. Immediately obtain medical attention and transport victim to an emergency care facility.

Eye Contact: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses if present and easy to do. Continue rinsing. Call a poison control center or doctor for treatment advice.

Skin Contact: If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water. Call a poison control center or doctor for treatment advice.



SAFETY DATA SHEET

4.1 Description of first aid measures:

Ingestion: If swallowed, call a POISON CENTER or doctor for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control center or doctor.

IF POISONING IS SUSPECTED or any symptoms are serious, immediately contact a doctor, the nearest hospital, or the nearest poison control centre. Tell the person contacted the complete product name, and the type and amount of exposure. Describe any symptoms and follow the advice given. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

4.2 Most important symptoms and effects, acute and delayed:

Inhalation: Breathing high concentrations of dusts may cause irritation of the nose and throat.

Eye Contact: Particles are probably irritating as a foreign object in the eye. Some tearing, blinking and mild, temporary pain may occur as the solid material is rinsed from the eye by tears.

Skin Contact: May cause skin irritation or a rash.

Ingestion: Swallowing may cause nausea, vomiting and diarrhea and central nervous system effects.

4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed:

If person is not breathing, call 911 or an ambulance.

4.4 Medical Conditions Aggravated by Exposure:

Not available

Section 5: Firefighting Measures

5.1 Extinguishing media:

Use extinguishing media appropriate for the surrounding fire. Water spray, appropriate foam, dry chemical or carbon dioxide.

Unsuitable extinguishing media: None known.

5.2 Special hazards arising from the chemical:

Not flammable.

If involved in a fire, product decomposes generating toxic carbon monoxide and carbon dioxide.

5.3 Special protective equipment and precautions for firefighters:

Firefighters should wear full protective gear including self-contained breathing apparatus when fighting chemical fires. Any water runoff should be minimized and contained.

Section 6: Accidental Release Measures

6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures:

Stop leak if you can do it without risk.

Wear protective gloves, protective clothing and eye protection.

6.2 Environmental precautions:

Prevent releases from going into drains, sewers and other waterways.

6.3 Methods and material for containment and cleaning up:

Use broom or dry vacuum to collect material for re-use or proper disposal.

Section 7: Handling and Storage

7.1 Precautions for safe handling:

Read the label before using.

Keep away from children and domestic animals.

Avoid contact with eyes.

Avoid breathing dust.

Wash hands after handling.

Do not eat, drink or smoke in work areas.

7.2 Conditions for safe storage:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Keep in original container during storage in a dry and secure area.



SAFETY DATA SHEET

Section 8: Exposure Controls / Personal Protection

8.1 Control parameters:

Occupational Exposure Limits: Consult local authorities for acceptable exposure limits.

Ingredient	ACGIH® TLV®	Other Exposure Limits
Pyrethrum	5 mg/m ³	Quebec: 5 mg/m ³ VEMP OSHA PEL: 5 mg/m ³ NIOSH REL: 5 mg/m ³ IDHL: 5000 mg/m ³

8.2 Exposure controls:

Engineering controls: Not normally required if product is used as directed.

8.3 Individual protection measures:

Eye/Face protection: Not required for normal, domestic use. Wear safety glasses with side-shields as needed to prevent contact with the eyes.

Skin protection: Wearing gardening gloves is recommended.

Respiratory protection: Not required for normal, domestic use.

Where occupational exposure limits are exceeded, or if used indoors on a continuous basis, wear an approved cartridge-type respirator (NIOSH/MSHATC 23C or equivalent). If workplace respiratory protection is required, institute a complete respiratory protection program including selection, fit testing, training, maintenance and inspection. Consult with respirator manufacturer to determine respirator selection, use and limitations.

Other protection: Workplaces should have a hand-wash station and eye-wash fountain readily available in the immediate work area.

Section 9: Physical and Chemical Properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties:

Appearance:	Solid. Brown to red granules.
Odour:	Not available
Odour threshold:	Not available
pH:	Not applicable
Melting point/freezing point:	Not available
Initial boiling point and boiling range:	Not applicable
Flash point:	Not available
Evaporation rate:	Not available
Flammability (solid, gas):	Not flammable
Upper/lower flammability or explosive limits:	Not available
Vapour pressure:	Not available
Vapour density:	Not available
Relative density:	0.84 ± 0.03 g/mL (water = 1)
Solubility (ies):	Soluble in water.
Partition coefficient (n-octanol/water):	Not available
Auto-ignition temperature:	Not available
Decomposition temperature:	Not available
Viscosity:	Not applicable
VOC content:	Not available



SAFETY DATA SHEET

Section 10: Stability and Reactivity

10.1 Reactivity:

Not classified for reactivity hazards.

10.2 Chemical stability:

Stable at normal ambient and anticipated storage and handling conditions.

10.3 Possibility of hazardous reactions:

None known.

10.4 Conditions to avoid:

Avoid conditions of extreme heat.

10.5 Incompatible materials:

Strong bases.

10.6 Hazardous decomposition products:

Thermal decomposition or combustion may form carbon monoxide and carbon dioxide.

Section 11: Toxicological Information

11.1 Information on toxicological effects:

Likely routes of exposure

Inhalation as dusts; Ingestion; Skin contact; Eye contact.

Acute toxicity

Inhalation: Data not available

Ingestion: Acute toxicity estimate for the product is greater than 5000 mg/kg in rat.

Skin: Acute toxicity estimate for the product is greater than 5050 mg/kg in rabbits.

Acute toxicity data

<u>Ingredient</u>	<u>LD₅₀ Oral</u>	<u>LD₅₀ Dermal</u>	<u>LC₅₀ Inhalation (4 hrs.)</u>
Pyrethrins	1680 mg/kg (rat)	Not available	Not available

Skin corrosion / irritation

Data not available

Serious eye damage / irritation

Data not available. Solid particles expected to be irritating to the eye as a foreign object.

STOT (Specific Target Organ Toxicity) – Single exposure

Pyrethrins can cause central nervous system excitation followed by depression.

STOT (Specific Target Organ Toxicity) – Repeated exposure

Data not available

Aspiration hazard

Solid material, does not meet criteria for classification for aspiration toxicity.

Sensitization - respiratory and/or skin

Data not available. Allergic dermatitis has been observed in humans occupationally exposed to Pyrethrins.

Carcinogenicity

Pyrethrum: ACGIH® category A4 – Not classifiable as a human carcinogen.

This mixture does not contain any component that is considered a human carcinogen by IARC (International Agency for Research on Cancer), ACGIHR® (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, OSHA (Occupational Safety and Health Administration) or NTP (National Toxicology Program).

Reproductive toxicity

Data not available

Germ cell mutagenicity

Not known to be mutagenic.



SAFETY DATA SHEET

11.1 Information on toxicological effects:

Interactive effects

Data not available

Section 12: Ecological Information

12.1 Toxicity:

Toxic to bees, fish and wildlife. Do not contaminate any body of water. Do not contaminate animal feeding areas.

12.2 Persistence and degradability:

Data not available

12.3 Bioaccumulative potential:

Data not available

12.4 Mobility in soil:

Data not available

Section 13: Disposal Considerations

13.1 Disposal methods:

Do NOT discard into any sewers, on the ground or into any body of water.

Store material for disposal as indicated in Section 7 Handling and Storage.

Do not reuse empty container. Dispose of empty container with household garbage.

Dispose of waste product in accordance with municipal or provincial regulations where they apply.

Section 14: Transport Information

14.1 Canada Transportation of Dangerous Goods (TDG) Regulations:

Not regulated

Section 15: Regulatory Information

15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture:

Canada

Pest Control Products Act (Canada): This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Read the label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product.

This chemical is a pest control product registered by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for WHMIS 2015 and GHS-consistent safety data sheets.

Canada environmental requirements: There are Canada-specific environmental requirements for handling, use, and disposal of this pest control product that are indicated on the label.

WHMIS 2015 classification: Exempt from classification under WHMIS.

NSNR status: All ingredients are listed on the DSL or are not required to be listed.

USA

TSCA status: All ingredients are on the TSCA Inventory or are exempt from TSCA Inventory requirements.



SAFETY DATA SHEET

Section 16: Other Information

Revision date:

September 3, 2019

References and sources for data:

Manufacturer SDS
HSDB
NIOSH Pocket Guide
ICSC 1475 Pyrethrum

Legend to abbreviations:

ACGIH® – American Conference of Governmental Industrial Hygienists
GHS- Globally Harmonized System for Classification and Labeling.
LD₅₀- Median lethal dose; the dose causing 50 % lethality
LOAEL-Lowest observed adverse effect level
NIOSH-National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA - Occupational Safety and Health Administration
TWA – Time weighted average
TLV® - Threshold Limit Value
VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée
WHMIS – Workplace Hazardous Materials Information System.

Additional information:

The information contained herein is, to the best of the Supplier's (see Section 1 Identification) knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and the Supplier shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, the Supplier shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.



Fiche de données de sécurité

Section 1: Identification

1.1 Identificateur du produit :

Ortho® Ant B GON® Max Destructeur de fourmis en granules

Autres moyens d'identification : N° d'homologation: 33511 Loi sur les produits antiparasitaires
N° de formule : S22901

1.2 Usage recommandé:

Utilisations identifiées:

Domestique insecticide. Pour usage extérieur seulement.

Restrictions d'utilisation :

Lire l'étiquette avant l'emploi.

Garder hors de la portée des enfants.

Ne pas appliquer en présence des personnes ou des animaux de compagnie.

Ne pas appliquer aux surfaces qui peuvent entrer en contact avec la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

1.3 Fournisseur :

Scotts Canada Ltée
2000 Argentia Road, Plaza 2, Suite #300
Mississauga, Ontario
L5N 1V8
Tél. : 905 814-7425 Téléc. : 905 814-9007

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Urgences médicales et des animaux de compagnie : 1 888 779-7919
Urgences d'accident et déversements : Canutec 1 613 996-6666

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification:

Non classifié. Régulé par la Loi Sur Les Produits Antiparasitaires

2.2 Éléments d'étiquetage SGH:

Étiqueté conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires et au Règlement connexe.

Avertissement : contient les allergènes lait et graines de sésame.

2.3 Autres dangers :

Les particules solides sont susceptibles de causer une irritation oculaire. Éviter le contact avec les yeux.

Section 3: Composition/Information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>% en poids</u>
Pyréthrines	8003-34-7	0,175

Section 4: Premiers soins

4.1 Mesures premiers soins :

Inhalation : Si des symptômes se manifestent, transporter la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle (RA) ou, si le cœur ne bat plus, doit pratiquer la réanimation cardiorespiratoire (RCR) immédiatement. Obtenir des soins médicaux immédiatement et transporter la victime à un établissement de soins d'urgence.

Contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et se elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau or les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.



Fiche de données de sécurité

4.1 Mesures premiers soins :

Ingestion : En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

SI ON SUSPECTE L'EMPOISONNEMENT ou les symptômes sont sérieux, contacter immédiatement un docteur, l'hôpital, ou le centre antipoison. Soyez prêt à donner l'information suivante : le nom complet du produit, le type et la quantité d'exposition. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre en note le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : L'inhalation d'une forte concentration de poussières, peut irriter le nez et la gorge.

Contact avec les yeux : La poussière peut causer une irritation mécanique. Le larmoiement, le clignement ainsi qu'une douleur légère et temporaire peuvent se produire pendant que la particule solide est éliminée des yeux par des larmes.

Contact avec la peau : Peut causer une irritation cutanée ou de l'urticaire.

Ingestion : L'ingestion peut causer la nausée, le vomissement et la diarrhée, ainsi que des effets sur le système nerveux central.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance.

4.4 Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit:

Non disponible

Section 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs:

Utiliser des moyens d'extinction appropriés à l'incendie environnant. Eau pulvérisée, mousse extinctrice appropriée, produit chimique sec, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit:

Ininflammable.

En cas d'incendie, la décomposition peut produire du monoxyde de carbone toxique et du dioxyde de carbone.

5.3 Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers:

Un vêtement pour la protection chimique (p. ex. vêtement anti-éclaboussure) et un APRA à pression positive pourraient être nécessaires. Tout écoulement de l'eau devrait être minimisé et contenu.

Section 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Stopper la fuite s'il est possible de le faire sans risque.

Porter des gants et des vêtements protecteurs, et un équipement de protection des yeux.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher que des rejets importants s'infiltrent dans les drains, les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Recueillir le produit à l'aide d'un balai ou d'un aspirateur sec pour être réutilisé ou éliminé adéquatement.

Section 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Lire l'étiquette avant l'emploi.

Gardez hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter de respirer la poussière.

Se laver les mains après la manipulation.

Ne manger pas, ne boire pas, ne fumer pas dans l'endroit du travail.



Fiche de données de sécurité

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage :

GARDEZ HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sûr.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle : Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

Ingrédient	ACGIH® TLV®	Autres limites d'exposition
Pyrèthre	5 mg/m ³	Québec: 5 mg/m ³ VEMP OSHA PEL: 5 mg/m ³ NIOSH REL: 5 mg/m ³ NISOH IDHL: 5000 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : Généralement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

8.3 Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage : Pas nécessaire pour l'usage domestique normal. Porter des lunettes de protection munies d'écrans latéraux afin de prévenir le contact avec les yeux.

Protection cutanée : Il est recommandé de porter des gants de jardinage.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire pour l'usage domestique normal.

Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, ou si le produit est utilisé à l'intérieur ou de façon continue, porter un respirateur à cartouche approuvé NIOSH/MSHATC 23C (ou l'équivalent). Si la protection des voies respiratoires est nécessaire en milieu de travail, mettre en place un programme complet de protection des voies respiratoires, comprenant la sélection, les essais d'ajustement, la formation, l'entretien et l'inspection. Consulter le fabricant du respirateur pour déterminer le choix, l'utilisation et les limitations du respirateur.

Autres protections: Le milieu de travail doit être équipé d'un poste de lavage des mains et d'une douche oculaire, facilement accessibles dans la zone de travail immédiate.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence :	Solide. Granules, brun / rouge.
Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif :	Non disponible
pH:	Ne s'applique pas
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Ne s'applique pas
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz) :	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0,84 ± 0,03 g/mL (water = 1)
Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Ne s'applique pas
COV :	Non disponible



Fiche de données de sécurité

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Non réactif

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions ambiantes normales et prévisibles d'entreposage et de manutention.

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Aucune connue

10.4 Conditions à éviter :

Éviter la chaleur extrême.

10.5 Matières incompatibles :

Agents bases puissantes.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique ou la combustion peut générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Section 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Voies d'exposition probables

Inhalation des poussières; ingestion; contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Inhalation: Données non disponibles

Ingestion: La toxicité aiguë estimative du produit est supérieure à 5 000 mg/kg chez le rat.

Absorption par la peau : La toxicité aiguë estimative du produit est supérieure à 5 050 mg/kg chez le lapin.

Données toxicologiques

Ingrédient	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ Inhalation
Pyréthrine	1 680 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible

Corrosion / irritation cutanée

Données non disponibles

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Données non disponibles. Les particules solides sont susceptibles de causer une irritation en tant que corps étranger dans l'œil.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique

Les pyréthrine peuvent causer une excitation du système nerveux central, suivie d'une dépression.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles- expositions répétées

Données non disponibles

Danger par aspiration

Matériau solide, non classé pour le danger d'aspiration selon les critères de classification SGH.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données non disponibles. La dermatite allergique a été observée chez les humains exposés professionnellement à aux pyréthrine.

Cancérogénicité

Pyréthre : Catégorie A4 (ACGIH®) – Non classifiable comme étant carcinogène pour les humains.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme étant carcinogène pour les humains par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), l'ACGIH® (American Conference of Governmental Industrial Hygienists), l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) ou le NTP (National Toxicology Program).

Toxicité pour la reproduction

Données non disponibles

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.



Fiche de données de sécurité

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets d'interaction

Données non disponibles

Section 12: Données écologiques

12.1 Écotoxicité :

Toxique pour les abeilles, les poissons et la faune. Ne contaminer aucun plan d'eau.
Ne pas contaminer les endroits où l'on nourrit les animaux.

12.2 Persistance et dégradation:

Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Données non disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles

Section 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination:

NE PAS jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau.
Entreposer le produit à éliminer tel qu'indiqué à la Section 7, « Manutention et stockage ».
Ne pas réutiliser le contenant.
Jeter le contenant vide dans les ordures ménagères.
Éliminer des déchets conformément à la réglementation municipale ou provinciale, lorsqu'elle s'applique.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

N'est pas régi

Section 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit :

Canada

Loi sur les produits antiparasitaires : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

Exigences environnementales: L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Classification SIMDUT / WHMIS 2015: Ce produit est exempt de la classification sous SIMDUT.

Liste intérieure des substances (LIS): Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

É.-U.

TSCA : Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.



Fiche de données de sécurité

Section 16: Autres informations

Date de révision :

3 sept. 2019

Références et sources des données :

FDS du fabricant
HSDB
NIOSH Pocket Guide
ICSC 1475 Pyrethrum

Légende des abréviations :

ACGIH® – American Conference of Governmental Industrial Hygienists
SGH - Système Général Harmonisé de classification des produits chimiques
DL₅₀- Dose unique d'une substance causer la mort de 50 pour cent d'une population donnée d'animaux.
NIOSH-National Institute for Occupational Safety and Health
RSST - Règlement sur la santé et la sécurité du travail
TWA – Time weighted average
TLV® - Threshold Limit Value
VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée
SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Autres informations :

Les données contenues dans la présente fiche sont, à la connaissance du fournisseur (voir la Section 1 Identification), exactes et fiables à la date de préparation du document. Cependant, aucune garantie expresse ou implicite n'est faite relativement à l'exactitude ou à la fiabilité de ces données; le fournisseur rejette toute responsabilité des pertes ou dommages résultant de l'utilisation de ces données. Aucune autorisation n'est consentie ni insinuée relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fournisseur rejette toute responsabilité des dommages ou blessures résultant de l'utilisation anormale du produit, du non-respect des pratiques recommandées ou des risques liés à la nature du produit.